



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service du registre foncier

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Grundbuchwesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Demande d'un accès à la partie publique du Registre foncier informatisé (communes, géomètres, auxiliaires de géomètres, notaires, auxiliaires de notaires, teneurs de registre)

Nom*: Prénom* :

Entreprise ou fonction*:

Rue et numéro*:

NPA et lieu*:

Adresse e-mail*:

Numéro VS id**:

(*: obligatoire ; **: obligatoire, marche à suivre sur <https://www.vs.ch/web/srf/consultation-en-ligne-du-registre-foncier>)

Conditions d'utilisation

Selon l'art. 27 al. 2, ORF et l'art. 26, al. 1, let. a ORF (Ordonnance du 26 septembre 2011 sur le registre foncier, RS 211.432.1), quelques données du grand livre sont rendues publiques.

Le service du registre foncier offre, selon l'avancement de l'informatisation des données du registre foncier dans les communes, les informations sur la désignation et le descriptif de l'immeuble, le propriétaire et la forme de propriété.

Ces données sont mises à disposition des autorités cantonales pour une première phase sur Intranet. Par conséquent les données sont destinées à utilisation interne. **L'utilisation des données à une autre fin que l'utilisation professionnelle n'est pas autorisée et la remise des données à des tiers resp. à des mandataires externes est prohibée.**

Le service porte une grande attention à l'exactitude des informations diffusées. Le canton prend toutes les mesures techniques et organisationnelles pour garantir l'exactitude et la disponibilité des données en ligne. Des erreurs dans les résultats des accès ne peuvent cependant pas être exclues. Le canton n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude, l'actualité, fiabilité et l'intégralité de ces données.

Les données obtenues constituent de simples moyens d'information. Elles n'ont **pas d'effet juridique** et n'ont pas la foi publique. Seuls les extraits certifiés conformes par l'office du registre foncier ont un effet juridique.

Le requérant confirme par sa signature qu'il a pris connaissance des conditions d'utilisation et qu'il les accepte.

Lieu et date: (Signature)